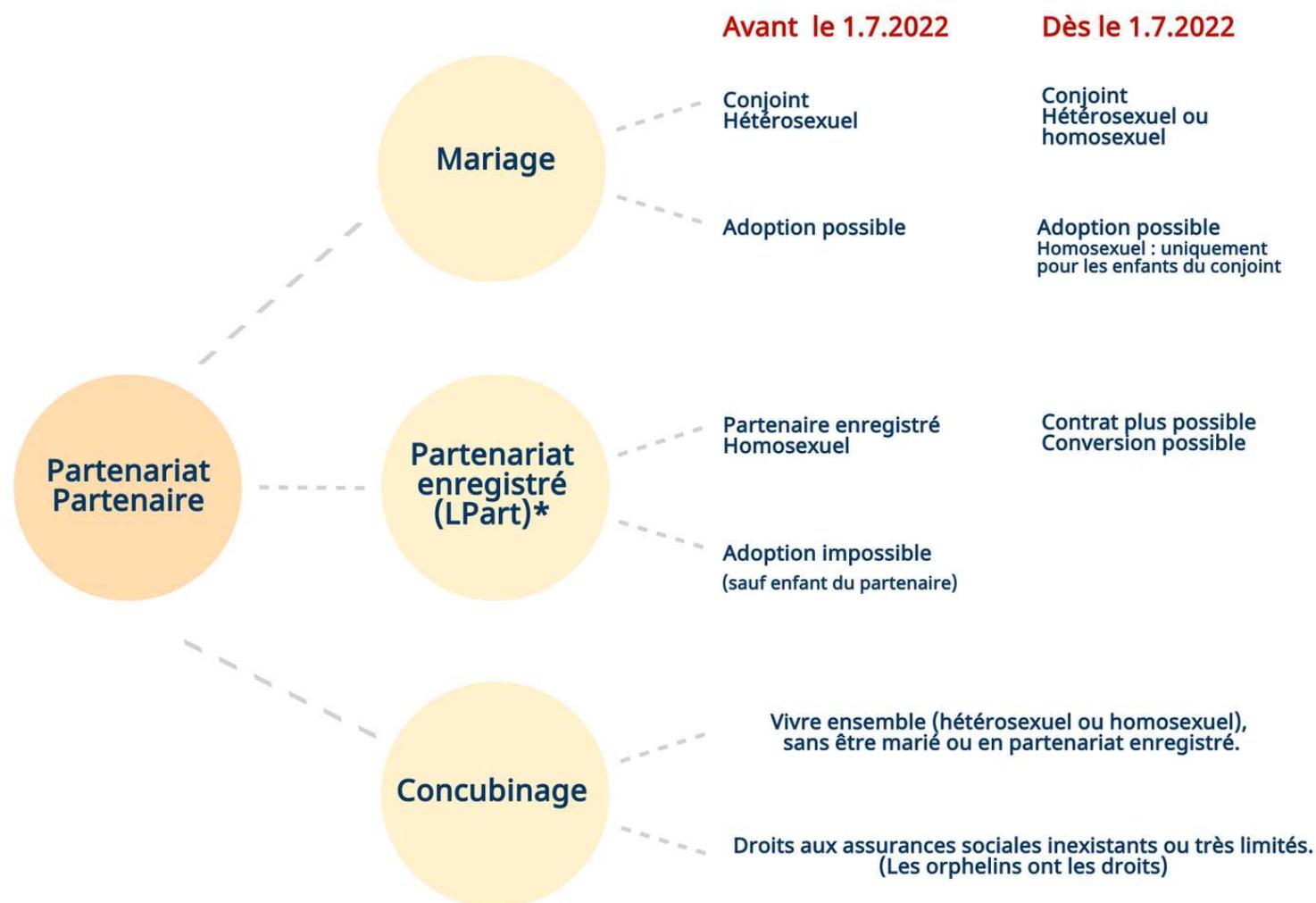


Le 26.9.2021, le peuple suisse a accepté le référendum du mariage pour tous.



\* Le PACS en France est aussi pour les hétérosexuels : Pas égal à LPart.

Les concubins n'ont pas droit à une rente de veuve/veuf de l'AVS.

De la prévoyance professionnelle, tout dépend du règlement.

Cette situation est donc très fragile pour eux.

(Même si la rente de vieillesse du 1er pilier des concubins n'est pas limitée à 150%, comme les conjoints)